



CANADIAN  
CIVIL LIBERTIES  
ASSOCIATION



ASSOCIATION  
CANADIENNE DES  
LIBERTES CIVILES

Montréal, le 18 juin 2026

**Madame Christine Fréchette**  
Première Ministre du Québec  
Édifice Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage  
835, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1A 1B4  
[premiereministre@quebec.ca](mailto:premiereministre@quebec.ca)

**OBJET : Appel au déclenchement d'une Commission d'enquête publique sur le racisme policier et le profilage racial au sein du SPVM et demande de rencontre**

Madame la Première Ministre,

Nous vous écrivons aujourd'hui au nom de Hoodstock, la Clinique juridique de Saint-Michel, la Ligue des droits et libertés et l'Association canadienne des libertés civiles afin de réclamer une Commission d'enquête publique, régie par la *Loi sur les commissions d'enquête*<sup>1</sup>, portant sur le racisme policier et le profilage racial systémique au sein du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

**Les récents événements ne sont pas des incidents isolés**

La tenue d'une investigation indépendante et transparente s'impose plus que jamais au vu des récentes révélations d'odieux actes de racisme – notamment la collecte de « trophées » capillaires – qui auraient été commis par plusieurs agents du SPVM au sein du poste de quartier 39 à Montréal-Nord.

Ces événements, bien que particulièrement choquants, ne constituent malheureusement pas des incidents isolés. Depuis plusieurs décennies, des citoyen·nes, organismes communautaires et chercheur·ses [documentent et dénoncent](#) des pratiques policières de profilage racial et de discrimination touchant de manière disproportionnée les communautés noires, autochtones, arabes et d'autres groupes racialisés à Montréal.

Par exemple, en 2019, un [premier rapport](#) de recherche commandé par le SPVM a conclu que les personnes autochtones et noires ont entre quatre et cinq fois plus de risque que les personnes

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. C-37.

blanches d'être interpellées par des policiers du SPVM, alors que le risque est du double pour les personnes arabes. Un [second rapport](#) paru en 2023 a révélé que les disparités dans les interpellations policières n'avaient pas diminué depuis 2019. Malgré ces constats accablants, l'unique recommandation des chercheur·ses – un moratoire sur les interpellations policières – a été [écartée par le SPVM](#). Un [troisième rapport](#) de suivi publié aujourd'hui le 18 juin, par la même équipe de chercheur·euses, démontre que les disparités raciales dans les interpellations demeurent à Montréal : près de quatre fois plus de risque pour les personnes noires et cinq fois plus de risque pour les personnes arabes que les personnes blanches. Malgré tout, à ce jour, aucune action efficace n'a été mise en place pour mettre fin au profilage racial systémique dans les interpellations policières, une pratique arbitraire qui devrait être interdite immédiatement.

Les tribunaux québécois ont eux aussi confirmé en toutes lettres l'existence de pratiques discriminatoires au sein du SPVM. En 2024, dans l'affaire [Lamontagne](#), la Cour supérieure du Québec a conclu qu'il « s'avère indéniable que le phénomène du profilage racial se manifeste au sein du [SPVM] depuis nombre d'années. Des membres de groupes racisés en sont victimes et font ainsi l'objet, sans justification, d'interventions policières présentant un lien avec leur appartenance racial ou ethnique »<sup>2</sup>. Toujours en 2024, dans l'affaire [Luamba](#), la Cour d'appel du Québec a confirmé que le pouvoir des services de police québécois d'intercepter tout conducteur sans motif est inconstitutionnel puisqu'il entraîne du profilage racial.<sup>3</sup>

Deux constats émergent de cette trame factuelle. D'une part, loin de se résorber, les pratiques policières discriminatoires au sein du SPVM perdurent. D'autre part, les institutions policières – SPVM ou autres – n'ont pas le détachement requis pour remettre en question les pratiques, biais et culture de leurs pairs.

### **Une commission d'enquête publique est nécessaire**

Les récents événements, tout comme les témoignages, études et décisions judiciaires des dernières années, démontrent l'importance d'une réflexion franche et approfondie sur les manières de lutter contre les pratiques discriminatoires au sein du SPVM. Une institution ne disposant pas d'une indépendance complète et de pouvoirs d'enquête étendus ne saurait mener à bien cette mission. En ce sens, la récente annonce de la nomination d'un « observateur indépendant » chargé de suivre l'enquête du SPVM est tout à fait insuffisante.

Une commission d'enquête publique est le seul mécanisme qui permettrait de répondre au bris de confiance actuel de la population entière vis-à-vis des forces de l'ordre. Vu le contexte actuel de crise de confiance envers les institutions, il est particulièrement important que le mandat et les modalités de cette commission, tout comme le choix du commissaire, fassent l'objet de consultations avec les communautés directement touchées. Une telle commission devrait notamment examiner les dimensions systémiques des problématiques de racisme policier au sein du SPVM – un enjeu dont l'actuel chef de police du SPVM a lui-même reconnu l'existence<sup>4</sup>. Un rapport public détaillé, formulant des recommandations sur les changements institutionnels à apporter, servirait de feuille de route pour des réformes durables.

La population québécoise mérite des institutions publiques qui inspirent confiance, qui respectent les droits et libertés de chacun·e et qui rendent des comptes lorsque des manquements graves

---

<sup>2</sup> *Ligue des Noirs du Québec c. Ville de Montréal*, 2024 QCCS 3241, par. 1 (en appel).

<sup>3</sup> *Procureur général du Québec c. Luamba*, 2024 QCCA 1387, par. 222 (en appel).

<sup>4</sup> 22 juin 2023, propos du directeur du SPVM, Fady Dagher, rapportés sur le [site web du SPVM](#).

sont constatés. En l'espèce, il est essentiel que des mesures structurantes soient mises en œuvre afin d'identifier et de corriger les failles institutionnelles, les pratiques discriminatoires et le manque d'imputabilité qui ont permis à des pratiques racistes de perdurer au sein du SPVM.

Nous apprécierions l'opportunité de pouvoir nous entretenir plus amplement avec vous de ces enjeux dans le cadre d'une rencontre.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente.

Veillez agréer, Madame la Première Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

**Cassandra Exumé, cordonnatrice générale**

Hoodstock

**M<sup>e</sup> Fernando Belton, directeur général**

**M<sup>e</sup> Dardia Joseph, directrice générale adjointe**

Clinique juridique de Saint-Michel

**Laurence Guénette, coordonnatrice**

Ligue des droits et libertés

**Howard Sapers, directeur général**

Association canadienne des libertés civiles

c.c.

Monsieur Ian Lafrenière, ministre de la Sécurité intérieure et député de Vachon,  
[ministre@msp.gouv.qc.ca](mailto:ministre@msp.gouv.qc.ca)

Monsieur André Fortin, chef de l'opposition officielle et député de Pontiac  
[Andre.Fortin@assnat.qc.ca](mailto:Andre.Fortin@assnat.qc.ca)

Madame Jennifer Maccarone, porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique et députée de Westmount–Saint-Louis, [Jennifer.Maccarone@assnat.qc.ca](mailto:Jennifer.Maccarone@assnat.qc.ca)

Madame Ruba Ghazal, co-porte-parole du deuxième groupe d'opposition et députée de Mercier, [Ruba.Ghazal@assnat.qc.ca](mailto:Ruba.Ghazal@assnat.qc.ca)

Monsieur Sol Zanetti, co-porte-parole du deuxième groupe d'opposition et député de Jean-Lesage, [Sol.Zanetti@assnat.qc.ca](mailto:Sol.Zanetti@assnat.qc.ca)

Monsieur Andrés Fontecilla, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de sécurité publique et député de Laurier-Dorion, [Andres.Fontecilla@assnat.qc.ca](mailto:Andres.Fontecilla@assnat.qc.ca)

Monsieur Paul St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition et député de Camille-Laurin, [chef.pspp@assnat.qc.ca](mailto:chef.pspp@assnat.qc.ca)

Monsieur Joël Arseneau, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de sécurité publique et député des Îles-de-la-Madeleine, [Joel.Arseneau@assnat.qc.ca](mailto:Joel.Arseneau@assnat.qc.ca)